

Plaidoirie de Maître Manson :

Vous avez juré de juger en votre âme et conscience, en fonction de votre intime conviction, de juger sans haine, sans méchanceté, sans crainte et sans affection.

On vous demande finalement de vous départir de certaines de vos émotions, la haine, la crainte. Et je ne peux que vous encourager à respecter ce si beau serment. Probablement même le plus beau des serments.

Je crois que vous avez tous compris dès les premières minutes de cette audience criminelle, que bien d'autres émotions allaient animer ces débats, desquelles vous ne pourrez absolument pas vous départir. De la compassion, de l'empathie, de l'horreur, l'effroi, de la colère, de la peine.

Nous sommes tous des êtres humains. Aucun d'entre nous ne peut être insensible à ce qui s'est déroulé lors de cette audience hors norme. Hors norme par sa durée, par le nombre vertigineux de victime, par l'intensité de leurs témoignages, par l'horreur de ce qui s'est produit.

Il nous appartient aujourd'hui de clôturer ces trois journées de plaidoiries des parties civiles.

Alors, une dernière fois, saluons le courage et l'honneur de ceux qui se sont succédés à cette barre. Saluons leur courage, leur résilience, leur bienveillance.

Et surtout, implorons les aujourd'hui de laisser s'envoler cette culpabilité qu'ils ont tous en commun. Car aucun d'entre eux n'est responsable de ce drame.

Avant le procès, vous ne les connaissiez pas.

Vous avez peut-être vu leurs portraits dans les médias, aperçu furtivement leurs visages devant les caméras au lendemain des faits.

Vous avez peut-être, comme beaucoup d'entre nous, appris ce drame par les médias.

Vous avez appris que cet incendie avait coûté la vie à dix personnes.

Ces personnes vous étaient étrangères.

Au lendemain de cet incendie, ces personnes étaient alors des numéros.

Le numéro que l'institut médico-légal a donné à leurs corps.

Puis ils ont été identifiés, leurs proches ont été auditionnés. Ces corps ont alors eu un nom. Ils étaient Nathalie, Pascale, Revena, Adel, Crescensia, Francisco, Adèle, Myriam, Jonathan et Radia.

Ils étaient des femmes et des hommes, ils ont été des numéros, et désormais ils sont une partie de votre histoire.

Ce ne sont pas seulement dix vies brisées, mais bien plus que cela.

Vous avez appris à connaître ces personnes, et peut être même à les apprécier.

Vous auriez peut-être aimé les connaître.

Radia fait partie de ces âmes envolées dans le fracas des fumées et des flammes.

Je vais vous parler de celle que je ne connais pas, mais que j'aurais tant aimé connaître.

Radia était une femme belle, intelligente, qui jouait du piano jour et nuit comme l'a décrit l'une de ses voisines, qui a pu révéler à la barre qu'elle donnerait n'importe quoi pour réentendre ces notes de piano nocturnes.

Elle était aimée, aimante. Elle aimait la vie, elle semait l'amour.

Un véritable pilier pour sa famille ; la mort de son père qui survient un an avant sa propre disparition. Elle devient alors celle sur qui l'on compte, celle qui rassemble, celle qui rassure.

Cette femme poète, qui aimait écrire des mots tendres et si doux à l'attention de ceux qu'elle chérissait. L'une de ses voisines rescapées de l'incendie, lors d'une commémoration pour les victimes, a écrit : « Cette femme était un poète, une poésie, elle était architecte dans l'âme ».

Elle avait pour projet de s'installer en Andalousie, pour faire vivre sa poésie, son art. Sa mère nous dira qu'« elle était dans son élément », entre la culture andalouse et orientale.

Elle projetait de déménager avec son époux, de fonder une famille.

Elle était de ces personnes que l'on s'estime chanceux d'avoir dans sa vie. Un soleil, une lumière qui brillera éternellement dans le cœur de ceux qui l'ont un jour côtoyée.

Radia est décrite notamment par ses sœurs comme un leader : « elle nous entraînait avec elle ».

Elle était déterminée, courageuse. Du courage, elle en aura fait preuve jusqu'à ses derniers instants. Du courage, il lui en aura fallu pour prendre cette décision. Cette dernière tentative de se sauver, de sauver son époux, acculés par les fumées, les flammes et l'horreur de la vision de son jeune voisin se jetant du 6ème étage dans le vide sous leurs yeux.

Au 6ème étage, il n'y avait pas de corniche, aucune issue. Alors le choix de nouer des draps et créer une corde pour tenter de gagner un toit en contre-bas à proximité de la façade de l'immeuble en flammes s'est imposée à cette femme si déterminée. Son époux tente de la dissuader, mais je vous l'ai dit : cette femme était déterminée.

La mort est là, elle frappe littéralement à la porte de cet appartement du 6ème étage, et il faut y échapper. Échapper à cette insoutenable douleur de la mort dans les flammes.

Elle prend cette décision, cet acte de bravoure, pour elle, pour son mari.

Pour ce couple qui s'est retrouvé comme dans un autre monde, en enfer, sur le front d'une guerre vouée à l'échec, contre le plus meurtrier des éléments.

Ils étaient coupés de tout espoir de survie.

Les épaisses fumées noires qui obstruaient la vue et laissaient à penser qu'ils étaient seuls.

Et dans cette deuxième courette, oui, ils étaient seuls.

Radia a pris cette décision après avoir vu son jeune voisin faire une chute mortelle du 6ème étage. L'enquête a démontré qu'à cet instant, les pompiers n'avaient pas connaissance de l'existence de la 2ème courette sur laquelle donnait l'appartement de Radia.

Ils étaient seuls.

Le départ du feu est constaté à 0h36 au 2ème étage. A 0h40, soit à peine quatre minutes plus tard, les fumées sont déjà au 8ème étage.

Elle nouera alors rapidement, mais scrupuleusement deux draps entre eux, les accrochera à cette rambarde.

Avant que son époux ne comprenne qu'elle mettait son plan d'évacuation à exécution, elle jette son sac sur ce petit toit en contrebas, et s'élance avec la ferme intention de le rejoindre.

Le 2ème drap aura lâché. C'est ainsi que l'âme de Radia s'est envolée.

Son mari est resté là, attendant la mort. Mais elle n'est pas venue, contrairement à la culpabilité d'avoir laissé partir celle qu'il aimait.

J'aurai évidemment un mot pour sa famille, sa mère et ses sœurs. Wahiba, Assia, Samia et Nadia : nous ne pouvons qu'imaginer ô combien votre douleur est immense.

Vous l'avez aimé, et elle vous a aimées de la plus belle des façons. Madame B a perdu son « tout », se refuse de revenir en France un jour, là où sa fille a péri, et s'interdit de sourire.

« Je n'ai plus le droit de vivre, je n'ai plus goût à rien », nous dit-elle.

Elle a pu évoquer de mettre fin à sa vie. C'est sa foi qui la raccroche à la vie, tout comme sa fille s'est accrochée à sa vie, à cette corde de draps.

Le souhait de la famille de Radia est que vous ayez à l'esprit, lorsque vous vous retirerez pour délibérer, l'image de ce sourire lumineux, qui respire la joie de vivre. Que vous réentendiez les mots doux adressés à ses proches qui la rendaient si précieuse.

Quelques instants dans le cadre de cette audience, au travers des mots de ses proches et de ceux qui resteront à jamais ses voisins, par petites touches de bonheurs et au gré d'anecdote aussi belles que touchantes du 17 bis rue Erlanger, Radia la radieuse a repris vie.

Mesdames et Messieurs les Jurés, les trois semaines qui viennent de s'écouler sont une parenthèse de votre vie, mais elles vous marqueront à jamais.

Elle vous marquera à jamais.

Elle s'appelait Radia.

Plaidoirie de Maître Plouton :

J'ai donc la délicate tâche de clôturer les plaidoiries des parties civiles et l'heure est bien tardive.

Pendant près de trois semaines se sont succédés à cette barre les victimes et les témoins de cet incendie criminel.

Vous avez entendu leurs mots, senti leur émotion. Ils vous ont dit leur souffrance, leur sentiment de culpabilité parfois, l'impact des faits sur leur vie et aussi pour beaucoup d'entre eux leur parcours de résilience.

Ces témoignages étaient remplis d'humanité.

Depuis lundi, se sont succédés à cette barre mes confrères qui interviennent à nos côtés en partie civile pour vous parler de ces hommes et de ces femmes qu'ils accompagnent depuis près de trois ans, dans ce douloureux chemin qui les a conduit jusqu'aux portes de cette salle d'Audience.

Et il me faut encore vous demander quelques minutes d'attention après ces longues journées d'audience, ces heures harassantes à lutter contre la fatigue pour rester attentif au moindre propos, à la moindre déclaration, aux explications techniques des experts, à prendre des notes pour le moment venu, pouvoir délibérer de la façon la plus juste et objective possible.

J'ai conscience qu'entendre ces mots, être confronté directement dans le cadre de cette audience à la souffrance qui est celle des parties civiles peut être quelque chose d'éprouvant pour vous.

Alors peut-être vous dites-vous : à quoi bon toutes ces interventions ? à quoi bon tous ces mots ?, nous avons déjà compris ...

Mais la question de la souffrance, des vies envolées, dans une affaire comme celle-là, doit être au cœur de votre délibéré. Il ne s'agit pas d'un exercice de thérapie collective, il n'y a pas d'erreur d'adresse ni d'erreur de salle. Il vous faudra intégrer, dans le cadre de votre délibéré et dans votre motivation ces dépositions. Ce que ces hommes et ces femmes victimes survivantes ou proches des personnes décédées sont venus vous dire.

Juger un homme ou une femme, particulièrement dans le sein d'une Cour d'assises, c'est d'abord tenter de comprendre.

Et pour comprendre, il faut faire appel à sa raison, à son intelligence, mais aussi à sa sensibilité et à son émotion.

Le caractère hors norme de ce procès, sa longueur, sa durée, le nombre de parties civiles, vient ajouter une dimension physique, peu habituelle, à l'office qui vous a été confié.

Peut-être est-il là aussi l'intérêt de toutes ces dépositions, de toutes ces interventions : vous faire ressentir presque charnellement, les conséquences dramatiques des actes commis par l'accusé.

Avec Mathilde Manson, nous plaidons pour une mère qui a perdu sa fille.

Cette fille, devenue femme, qui était son premier enfant.

Nous plaidons pour 3 sœurs, 3 femmes qui ont perdu leur grande sœur.

Radia illuminait leur vie, elle était devenue le pivot de cette famille.

Pour ces femmes, il n'y aura pas de retrouvailles joyeuses tous les 15 jours dans la maison familiale à Alger.

Ni de promenades ensemble, cœur contre cœur, dans les jardins de l'Alhambra.

Radia est partie rejoindre son père qu'elle aimait tant, bien trop vite, bien trop tôt.

Nous plaidons également pour Mr A H, un homme qui a perdu sa femme.

Et qui ne s'est toujours pas pardonné de lui avoir survécu.

Un homme dont chaque promenade dans les rues de Paris, le ramène inlassablement vers des moments de bonheur partagés.

Un homme qui a fait le choix de rester vivre dans ce 16e arrondissement, car il est pour lui peuplé de précieux souvenirs.

Un homme qui vous a dit que ce soir de février 2019, une tempête s'était abattue sur sa vie et qu'on ne peut pas en vouloir à une tempête.

Nous plaidons pour des parties civiles qui vous ont dit qu'elles n'avaient pas de rancœur, ni de désir de vengeance.

Nous plaidons pour des parties civiles qui ont conscience que l'accusée est fragile et qu'elle était au moment des faits en grande souffrance.

Même si, pour elles, cela n'excuse rien.

La souffrance, elle est au cœur de ce dossier.

La souffrance des victimes et de leurs proches bien sûr.

Mais aussi la souffrance et le désespoir de la famille de l'accusé. Pour qui, à cet instant, j'ai une pensée pleine d'empathie.

Vous avez entendu cette mère, ce frère et cette sœur et compris leur désespoir face à l'immense gâchis qu'a été le parcours de vie de l'accusée, malgré tout l'amour dont elle a pu bénéficier.

Ses souffrances ne s'opposent pas, elles s'additionnent et au centre de toutes ces souffrances, il y a la propre souffrance d'Essia B, qui en est le vecteur et le catalyseur.

La souffrance et la colère aussi...

La colère et sa démesure, le Thymos des Grecs, dont Sylvain Tesson dans un été avec Homère, pouvait écrire que « parfois, elle s'apaise, mais toujours elle gronde, sourde bête, tapis, dans les replis de la terre comme une ombre, au mufle soufflant, qui ne supporte pas de souffrir. »

Oui, dans cette affaire, la clé du passage à l'acte, c'est bien la colère, son flux et son reflux.

Mais certainement pas la folie.

Les experts sont formels, il n'y a pas de discernement aboli, aucun délire.

Ce soir de février 2019, il n'y a pas de chamanes qui chantent ni de vol d'oies sauvages au fond de l'appartement d'Essia B.

Il y a, en revanche, un jeune pompier intelligent, ambitieux, peut-être un peu stressé par son examen à venir, et qui aime en cachette, la fille d'un Général.

Ce jeune couple équilibré, l'accusée l'a vue, croisé dans les couloirs de l'immeuble et peut être épié derrière sa fenêtre.

Elle entend parfois leurs cris d'amour, qui la renvoient encore un peu plus vers sa solitude, vers ce vide intérieur qu'elle tente de combler désespérément par des litres d'alcool, des grammes de cannabis et des plaquettes de médicaments.

Et son appartement est de plus en plus en désordre, et devient peu à peu tanière. Et sa colère, cette sourde bête tapie dans l'ombre, gronde et se tient prête à rugir. Lorsque Quentin L tape un trop fort à sa porte pour exiger un peu de silence, lorsque sa compagne, Charlotte B réitère en demandant poliment la même chose, c'en est trop, c'est l'outrage.

Ce monde bourgeois qu'elle rejette, fait d'ordre et de règles et de calme, tape à sa porte.

Ce pompier, avec tout ce que son uniforme représente, avec le passif de cette dernière intervention subi à son domicile et qui lui a valu une hospitalisation, cette prise en charge médicale qu'elle déteste tant, ce pompier doit être puni.

Alors il y a cet appel téléphonique, l'appel à sa hiérarchie, mais c'est finalement la police qui se déplace.

Alors, comme elle sait très bien le faire, elle s'adapte, feint de se calmer, elle tente de le faire passer pour un cambrioleur mais ça ne marche pas et la police s'en va.

Mais la colère est toujours là qui gronde, désinhibée par l'alcool et les médicaments.

Alors ce sera le feu.

Ce feu qui manifestement la fascine depuis longtemps, ce feu qui est au cœur de l'histoire des hommes et de leur connaissance, qui apporte chaleur et lumière, mais qui est aussi une arme de destruction massive.

Elle sait ce qu'elle fait, pourquoi elle le fait et elle a un mobile.

Elle s'enfuit, quitte l'immeuble car elle sait que le feu est dangereux et que la situation est risquée.

Certes, lorsqu'elle croise Quentin L dans les escaliers, elle lui annonce qu'elle a mis le feu, mais lorsqu'elle l'annonce, le feu a déjà pris et il est déjà trop tard.

Elle reste à proximité et elle observe, comme fascinée, exaltée, par le spectacle du feu qui brûle.

C'est à quelques mètres du 17 bis de la rue Erlanger qu'elle est interpellée alors que l'immeuble est en train de brûler.

Ses premières déclarations recueillies par les policiers qui l'arrêtent, avant sa garde à vue, avant les médecins, avant l'hospitalisation, ne sont empreintes d'aucun délire. Il y est question au contraire de vengeance, de ce conflit de voisinage, l'argumentation est rationnelle.

Alors bien sûr, elle vous a dit, j'ai mis le feu, peut-être..., mais je n'ai jamais voulu tuer personne.

Je peux l'entendre, et je peux la croire sur ce point.

Mais cette défense est inopérante car elle n'est pas poursuivie pour cela.

Les faits dont elle est accusée, constituent une incrimination spécifique.

L'intentionnalité qui lui est reprochée ne se situe pas au niveau des conséquences de son acte, mais en amont, au stade du passage à l'acte.

Il lui est reproché d'avoir mis intentionnellement le feu, et cette intention est bien réelle et caractérisée par son passage à l'acte et son caractère particulièrement organisé.

Essia B ne peut échapper à sa responsabilité pénale en soutenant que le résultat obtenu a été plus grave que celui recherché.

C'est la spécificité de cette incrimination : Si l'acte a causé un préjudice effectif à une victime déterminée, les juges doivent condamner en tenant compte du dommage effectivement causé, quand bien même l'auteur aurait eu la volonté de limiter les effets de ses actes à des résultats de plus faible envergure.

Pourquoi ? Parce que l'auteur a volontairement pris un risque, il doit donc endosser la responsabilité de toutes les conséquences de ses actes volontaires.

Quelles sont les conséquences des actes commis par Essia B ?

Au moment où elle décide de mettre le feu à la porte de palier de son voisin, il y avait au 17 bis de la rue Erlanger :

des hommes et des femmes qui s'aimaient,

des amis, des voisins qui se fréquentaient et d'autres qui s'ignoraient.

Des familles, des gens venus d'ailleurs qui avaient des rêves d'ici et des gens d'ici dont certains avaient des rêves d'ailleurs.

Au moment où la main d'Essia B enflamme la fouta avec son Briquet il y avait au 17 bis de la rue Erlanger : une vieille dame charmante qui vivait seule dans son appartement. Qui ne voyagera jamais plus et dont la collection de poupées s'est brutalement interrompue.

Il y avait une femme d'âge mûre qui n'avait pas eu d'enfants, mais qui se battait passionnément pour que ceux des autres puissent espérer un avenir meilleur.

Il y avait des parents venus de lointaines contrées, qui ne reverront jamais leurs enfants.

Vivait paisiblement un adolescent à peine sorti de l'enfance, il était bon élève et passionné de football, il ne deviendra jamais un homme.

Il y avait trois jeunes femmes brillantes comme des soleils, à l'avenir prometteur mais qui ne fonderont jamais une famille.

Il y avait au 17 bis rue Erlanger, un piano dont les notes de musique classique ne résonneront plus jamais au travers des cloisons en papier carton.

Tous ceux qui se trouvaient au 17 bis de la rue Erlanger ce soir-là en sont restés marqués à jamais.

Et nombreux sont ceux qui nourrissent depuis un fort sentiment de culpabilité.

Vous avez vu déposer devant vous ces pompiers émus aux larmes au souvenir de leur intervention.

Ce chef d'équipe de la brigade anti criminalité qui passera peut-être le restant de ses jours à se demander ce qui aurait pu se passer si ce soir-là, au lieu de quitter l'immeuble, après avoir constaté que le calme était revenu, il avait procédé à l'interpellation de l'accusée.

Et pourtant, comme il vous l'a justement rappelé, rien ne justifiait à ce moment-là, qu'elle soit interpellée.

Le paradoxe dans cette affaire, c'est que la personne qui semble le moins marquée par ce sentiment profond de culpabilité, c'est l'accusée elle-même.

Alors bien sûr, il y a des réflexes, des réflexes psychiques de protection, le déni, le refoulement massif.

Mais au travers de ses auditions, de ses déclarations, on ne peut s'empêcher de constater qu'il y a aussi en ce qui la concerne, une forte banalisation des conséquences de ses actes et de sa responsabilité.

Depuis près de trois ans, elle n'a manifestement pas évolué, pas interrogé ses comportements ni objectivement intégrer la nécessité absolue pour elle, de cesser toute consommation de toxiques. Et de s'inscrire durablement dans un parcours de soins.

Votre décision ne changera pas les lois, qu'il s'agisse des règles de sécurité incendie ou de la prise en charge des personnes atteintes de troubles de la personnalité.

Votre décision n'effacera pas la peine ni la douleur des victimes.

Elle ne ramènera pas ceux qui sont partis.

Au-delà des de la dizaine de questions techniques auxquelles vous devrez répondre dans le cadre de votre délibéré, c'est en réalité une seule et unique question que vous devez trancher :

Quelle est la sanction la plus adaptée à la personnalité de l'accusé et aux conséquences dramatiques de ses actes, qu'elle est la peine la plus adaptée à sa personnalité et à sa potentielle dangerosité.

Essia B demeure un mystère pour ses proches, un mystère également pour les médecins, qui nous ont dit que les troubles de la personnalité dont elle souffre, ce caractère borderline, sont censés s'estomper avec l'âge, à l'approche de la quarantaine. Mais que pour elle cela n'a pas été le cas.

Elle est peut-être aussi, et surtout, un mystère pour elle-même.

Elle qui n'a jamais compris les raisons du vide qui l'habite et n'a trouvé jusqu'à aujourd'hui comme seule solution pour combler ce vide, que l'alcool, la drogue et les médicaments.

Elle est un mystère dont vous n'avez pas la clé. Et que l'on ne vous demande pas de résoudre.

Vous ne pourrez que faire le constat que le chemin qui lui reste à parcourir vers la résilience est encore long.